

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 544** Subvention (7.000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran (17e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

-----

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Petit Pont et Grand Ecran (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Petit Pont et Grand Écran, 148, avenue de Clichy, 75017 Paris, pour l'organisation de la 4e édition du Festival La Lucarne, ainsi que l'organisation d'une programmation pour le Pavillon Paris de la Fan zone Tour Eiffel pendant l'UEFA Euro 2016. 126302-2016\_05573.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016 sur le chapitre 65, nature 6574, selon la répartition suivante :

- 5.000 euros rubrique 314 ligne VF02006 : Provision pour subventions au titre du cinéma
- 2.000 euros rubrique 33 ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**